



> n°24



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO
RAPIDE



**5 BONNES
RAISONS
D'ADHÉRER
À LA CFDT**

- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !

1-Compte rendu du Comité Technique du 08 Novembre 2018.

À Bayonne le 08 novembre.

Ordre du jour de l'Administration :

01- Protocole d'accord entre l'autorité territoriale et les organisations représentatives du personnel portant sur le régime indemnitaire, le temps de travail et l'action sociale.

02- Suppression de postes

03- Egalité hommes /femmes

01- Protocole d'accord entre l'autorité territoriale et les organisations représentatives du personnel portant sur le régime indemnitaire, le temps de travail et l'action sociale.

Le protocole d'accord a été élaboré entre l'administration et les organisations représentatives du personnel CFDT et LAB (sauf les représentants de la CGT) au cours de trois réunions de travail.

Mme Behoteguy remercie les participants pour ce travail constructif et assure que ce protocole n'a pas de fin de validité et ce en vue de faire perdurer le dialogue social.

Ce protocole d'accord est un document « vivant » qui pourra être modifié suivant les avancées ou tournures du dialogue social permanent instauré à la CAPB.

Ce protocole d'accord va être soumis le plus rapidement possible à la signature de manière à pouvoir constituer les 3 groupes de travail

- 1. REGIME INDEMNITAIRE**
- 2. TEMPS DE TRAVAIL**
- 3. ACTION SOCIALE**

Les groupes de travail vont se réunir et recommencer à travailler sur les sujets urgents :

- Le régime indemnitaire : bonification, repositionnement de certains métiers dans des groupes différents.
- Le temps de travail : la CFDT insiste sur le fait qu'il faut traiter le plus rapidement ce sujet (pénibilité, définitions des nécessités de service etc...)

Pour cela un planning va être proposé très rapidement.

- L'action sociale : un bilan doit être fait par l'administration sur chaque pôle pour recenser les contrats de groupe, les contrats de groupe prendront fin et chaque agent aura une couverture individuelle.
Le COS ne pourra être mis en place au 1^{er} Janvier 2019
Une période transitoire doit être définie, au 1^{er} Janvier 2019 chaque agent continue à bénéficier de son action sociale.

La CFDT souligne de nouveau que les négociations sur le temps de travail n'ont pas réellement commencé.

Qu'un cadre légal a juste été posé dans la délibération du conseil communautaire du 29 septembre dernier.

La CFDT réaffirme qu'une démarche participative dans les DGA et les Services doit avoir lieu pour permettre aux agents de verbaliser leurs attentes sur le sujet des aménagements des temps de travail.

La CFDT rappelle que l'année 2019 sera une année de travail sur le sujet.

La première réunion aura lieu avant les élections et le travail continuera après les élections sur le même modèle.

La CFDT, LAB et la CGT ont donné un avis favorable sur le protocole d'accord d'harmonisations des droits salariaux et sociaux.

02- Suppression de postes

Mme IRAZOQUI présente les suppressions de postes qui sont des réajustements :

- Nomination de l'agent sur le même poste mais avec un autre grade pour donner suite à la réussite d'un concours

La CFDT de la CAPB souligne que certains agents qui ont passés des examens professionnels sont **agents de maîtrise mais sans aucune nomination**. Pourtant aucune loi spécifie qu'un agent de maîtrise doit encadrer un nombre d'agents et que dans un camion poubelle 1 agent pourrait donc être nommé au grade d'agent de maîtrise.

Mme Behoteguy demandera une étude à la GPEEC.

La CFDT rappelle effectivement l'importance de la GPEEC (Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences) dans une collectivité de 1200 agents. Pour mémoire les entretiens individuels de fin d'année doivent permettre également d'accompagner au mieux les souhaits des agents en matière de formation ou d'évolution de carrière.

La CFDT, LAB et la CGT ont donné un avis favorable sur le protocole d'accord.

02- Egalité hommes /femmes

Charte signée par la CAPB.

La CFDT de la CAPB propose et remet à l'administration un projet de protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et hommes dans la fonction publique.

La CFDT rappelle qu'elle avait déjà posé une question en ce sens il y quelques mois.

La CFDT rappelle que l'égalité Femmes Hommes fait partie des valeurs de son syndicalisme.

Cette question ne nécessite pas d'avis de la part du comité technique.

QUESTIONS DIVERSES DE LA CFDT CAPB

Question n°1

Le suivi des questions diverses posées par la CFDT en CT > quel suivi des questions diverses quand la réponse n'a pas été forcément apportée en direct durant l'instance par l'exécutif ?

Réponse Mme Béhoteguy/RH : Il est d'usage de donner une réponse aux questions diverses pour ne pas perdre le fil de l'interrogation. Les heures de dialogue social entre les représentants du personnels et les RH une fois par mois sont l'occasion de suivre ces questions posées en CT

Question n° 2

Le Compte personnel de formation ? Quand sera-t-il mis en place à la CAPB ? Comment se déroule actuellement le plan de formation à la CAPB.

Réponse Mme Béhoteguy/RH : Le Compte personnel de formation a été mis en place à la CAPB. La CFDT invite donc les agents de la CAPB à se rapprocher du service des Ressources humaines pour connaître leurs droits ouverts au CPF.

Question n° 3

Le bilan social > nous demandons qu'un 1er bilan social soit rédigé pour notre collectivité après deux années de fonctionnement. Il est obligatoire pour mémoire. Où en sommes-nous de cette question ?

Réponse Mme Béhoteguy/RH : Le bilan social se fait par étapes suivant les thèmes abordés et pris en main au fur et à mesure de la mise en place des différents sujets en travaux à la CAPB. Nous pouvons espérer avoir un 1^{er} bilan social présenté en Comité Technique dans le 1^{er} semestre 2019.

Question n° 4

Création du CIAS Pays Basque > La CFDT a écrit à l'autorité territoriale pour demander la création d'un groupe de travail sur les pratiques d'harmonisation des pratiques salariales et sociales afin d'accompagner l'avènement de cette nouvelle structure. Lors du Conseil communautaire la compétence autonomie a été prise. Comment l'exécutif de la CAPB se positionne-t-il par rapport à notre demande ?

Réponse Mme Béhoteguy/RH : Pour donner suite au courrier de la CFDT sur la demande de création d'un groupe de travail sur les pratiques d'harmonisation des pratiques salariales et sociales au sein du nouveau CIAS PAYS BASQUE, une réponse favorable a été donnée par Mme Béhotéguy, groupe de travail sur le même principe qui a prévalu à la création de la CAPB.

Question n° 5

EPCC ESAPB > Où en sommes-nous de la mise en place de la nouvelle entité ? Pouvons-nous avoir un premier retour de la mise en place des contrats des enseignants à la Cité des arts ? Quand aura lieu le premier Conseil d'administration de la structure ?

Réponse Mme Béhoteguy/RH : Les contrats des enseignants en CDD ont été signés durant l'été dernier, actant de fait la fin des contrats de vacation extrêmement précaires pour les enseignants. Certains enseignants vont présenter les concours de la fonction publique pour pouvoir, en cas de réussite, intégrer l'ESAPB sous statut public. Pas encore de date pour le premier Conseil d'administration de l'ESAPB.

Question n° 6

Gestion des présentations des agents aux Commissions Administratives Paritaires : La CFDT demande la mise en place d'une méthodologie et des principes généraux fixant les contours de désignation des candidat-e-s à la CAP pour les avancements de grade.

En effet de nombreux questionnements nous ont été remontés pour donner suite à la CAP du mois de Juin dernier

Afin que les règles soient connues de toutes et tous, il nous semble important que des principes de fonctionnement soient travaillés par le service des ressources humaines avec un échange avec les organisations syndicales.

Pour info la CFDT de la CAPB aura 3 adhérent-e-s en position éligible lors des élections du 6 décembre au Commission Administrative Paritaire au Centre de Gestion à Pau. Cela permettra à notre collectivité d'avoir des représentant-e-s présent-e-s dans les 3 catégories (A-B-C) au sein de l'instance paritaire décisionnelle.

Réponse Mme Béhoteguy/RH : La demande a été entendue par les RH. Ce travail doit se faire. La CFDT rappelle l'enjeu important pour les agents et leurs carrières.

La CFDT profite de la question pour signifier à Mme Béhoteguy que la section syndicale CFDT de la CAPB présentera 3 agents en position éligible dans chaque Catégorie, A B C, lors des élections aux Commission administrative paritaire du 6 décembre au centre de gestion.

Question n°7

Les nouvelles déchetteries dites « à plat » sont en train de faire évoluer les pratiques quotidiennes des agents en poste au sein de ces structures.

Aujourd'hui les nouvelles pratiques de collecte incitent les habitants à opérer un changement dans le tri de leurs déchets. De facto les apports en déchetteries sont en constante augmentation.

La CFDT a demandé lors du CHSCT du 16 octobre que le groupe de travail sur les déchetteries soit réactivé afin d'aborder les contours du métier d'agent en déchetterie ainsi qu'une analyse des besoins humains et des conditions de travail. Qu'en est-il de notre demande ?

Réponse Mme Béhoteguy/RH : Un travail sera mené sur le sujet lors du Comité de Pilotage de la démarche globale de Prévention au niveau de la DGA PCVD. La CFDT insiste sur le fait que le travail dans les déchetteries est en constante évolution et que ces postes sont sujets à des besoins d'adaptabilité importants de la part des agents.

Question n°8

Au sein de la DCVD, sur le Pôle Côte Basque Adour, les agents du service entretien souhaitent voir modifier leurs horaires. Un travail collectif a été fait au sein du service en relation avec leur encadrement intermédiaire.

Aujourd'hui les agents, en accord avec leur encadrement, nous font part de leurs souhaits de voir passer leurs horaires de travail comme suit :

Horaire d'été : 6h > 13h48 avec une pause méridienne intégrée.

Horaire d'hiver : 7h > 14h48 avec une pause méridienne intégrée.

La CFDT soutient **cette démarche participative** entre les agents et leurs hiérarchies afin de choisir conjointement un temps de travail adapté aux souhaits des agents, tout en respectant leurs nécessités de service.

Réponse Mme Béhoteguy/RH : La démarche participative entre les agents et leurs responsables de service s'inscrit totalement dans les schémas arrêtés lors des négociations

pour la mise en place du protocole d'accord sur les travaux d'harmonisation des pratiques salariales et sociales à la CAPB.

Les RH expliquent qu'il faudra attendre la validation en instances paritaires de ces nouveaux schémas de cycles de travail, ceci en adéquation avec les autres services similaires sur l'ensemble du territoire de la CAPB

La CFDT demande qu'un retour pour information soit fait aux agents de ce service assez rapidement.

2- La CFDT écrit à Mme Béhoteguy sur le Temps de travail.

La CFDT a écrit à Madame Béhoteguy au sujet du temps de travail.

La CFDT de la CAPB a souhaité rappeler la démarche et la méthodologie choisie conjointement entre l'exécutif et les OS.

Ces temps de travail et d'échanges dans les services ainsi que les négociations à venir sur ce sujet vont se dérouler sur l'année 2019.

Les représentants syndicaux de la CFDT ont bien conscience des attentes des agents sur ce sujet.

Vous pourrez prendre connaissance du courrier envoyé à Madame Béhoteguy par la CFDT.

Syndicalement.

La section syndicale de la CFDT – CAPB

N'hésitez pas à nous informer de vos problèmes ou nous transmettre vos remarques. Si vous souhaitez une heure d'info syndicale ou si vous souhaitez nous rejoindre...Contactez-nous !

Syndicat CFDT-Communauté d'Agglomération Pays Basque

15, Avenue Foch - 64100 Bayonne.

Mail > cfdt.capb@gmail.com - www.cfdtcapb.fr

Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération